



# Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Pôle Événementiel  
Direction des Régies et Animations Commerciales

Narbonne, le 23 octobre 2024

## **AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NARBONNE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE**

La Ville de Narbonne a reçu une candidature spontanée pour l'implantation et l'exploitation d'un Foodtruck situé sur le domaine public communal, devant le bâtiment administratif de la Faculté de Droit à Narbonne, conformément au plan d'implantation joint en annexe.

S'agissant d'occupation du domaine public, l'autorisation est délivrée à titre précaire. Elle est révoquée à tout moment par la commune pour motif d'intérêt général, sans droit à indemnité.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

**Objet de l'occupation :** un Foodtruck de type restauration.

**Superficie de l'espace occupée :**

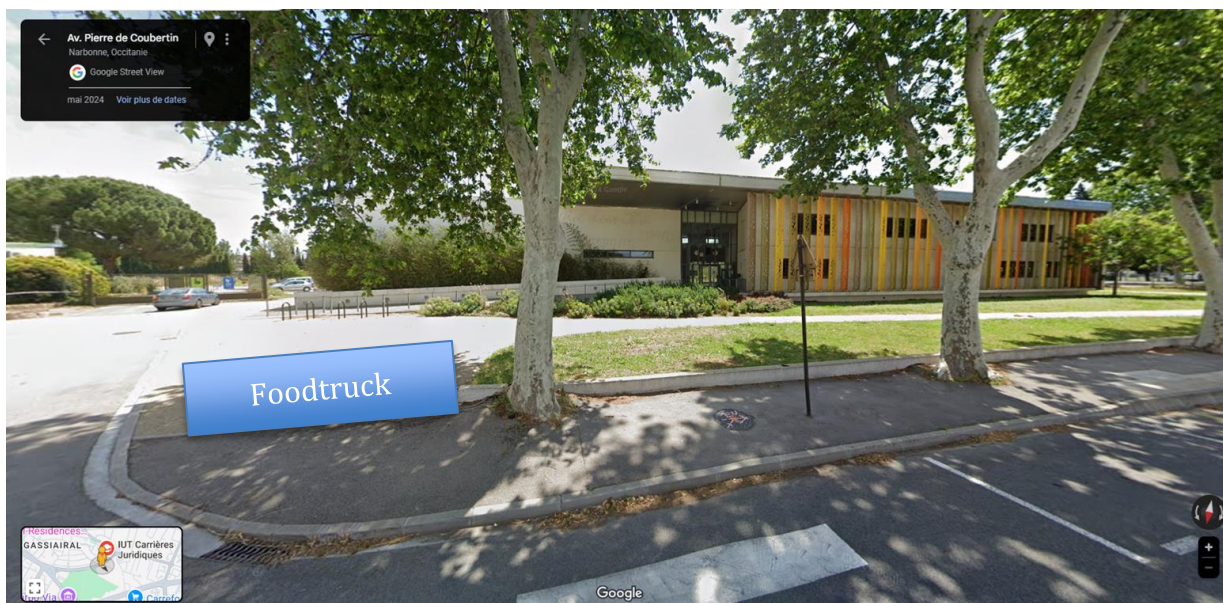
L'espace référencé représente une superficie de 12 mètres linéaires environ. Aucun encombrement de la voie publique en dehors des limites de cet espace ne sera autorisé.

**Nature de l'activité proposée** : restauration rapide, snack et boissons sans alcool à emporter.

**Durée de l'occupation** : La durée est fixée à 1 an.

**Durée de l'exploitation**: le Foodtruck sera exploité à l'année, chaque vendredi midi, de 11h30 à 14h00, à l'exception des périodes de vacances scolaires.

### **Implantation du Foodtruck**



### **Caractéristiques de l'autorisation** :

L'autorisation est strictement personnelle et ne pourra en conséquence être cédée, sous louée, prêtée ou transmise par le bénéficiaire. L'occupation de l'emplacement ne confère aucun droit de propriété commerciale sur celui-ci et ne donne lieu à aucune constitution de fonds de commerce.

Tous les justificatifs permettant d'apprécier la demande devront être versés à l'offre.

Le Foodtruck devra être entièrement autonome en électricité.

### **Redevance** :

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du CG3P et à la Délibération du Conseil Municipal fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

Le non-paiement de la redevance par le bénéficiaire entrainera le retrait de plein droit de l'autorisation.

### **Critères de sélection :**

Les critères suivants seront pris en compte :

- qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : 50%
- Pertinence et qualité des produits proposés : 30%
- L'expérience ou la formation : 20%

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.

### **Dossier de candidature :**

Le dossier devra contenir l'ensemble des documents suivants :

- Lettre de motivation ;
- Extrait de kbis datant de moins de 3 mois ;
- Attestation assurance civile et professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires ;
- Une photo du Foodtruck ;
- L'attestation HACCP (hygiène alimentaire).

**Dépôt de la candidature** : avant le 6 novembre 2024.

Date d'attribution : 15 novembre 2024.

La candidature est à déposer auprès du service :

**Mairie de Narbonne  
Pôle Événementiel  
Direction des Régies et Animations Commerciales  
Hôtel de Ville  
CS 80823  
11785 NARBONNE CEDEX**

Contactez le service gestionnaire pour toute demande d'information :

- par courriel : [regies@mairie-narbonne.fr](mailto:regies@mairie-narbonne.fr) - par téléphone : 04.68.90.30.20